

Département  
de l'HERAULT

Arrondissement  
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

**PLONGEONS INTERDITS :  
SUR TOUS LES PONTS ET  
PASSERELLES DES PORTS DU  
CAP D'AGDE**

Direction gestion environnementale et  
maîtrise énergétique  
DEGEME/LD/CM/027-2024

**ARRÊTÉ  
N° A\_AT\_2024\_1024**

RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ – EGALITÉ

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le

ID : 034-213400039-20240822-A\_AT\_2024\_1024-AR

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**  
DE LA COMMUNE D'AGDE

LE Maire de la Ville d'AGDE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-3,

**VU** le Code Pénal,

**VU** l'arrêté n°A\_AP\_2023\_0075 du 10/05/2023 relatif au Règlement Particulier de Police des Ports de Plaisance du Cap d'Agde et de Port Ambonne,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité il y a lieu d'interdire les plongeurs depuis les ponts et passerelles des ports du Cap d'Agde ainsi que la baignade,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Il est strictement interdit sur tous les ponts et passerelles des ports du Cap d'Agde :

- d'effectuer des plongeurs, que ce soit à partir d'un pont, d'une passerelle ou de tout autre endroit, notamment : quais, embarcation, pontons etc....
- de se baigner (excepté dans le secteur autorisé du Lagon).

### ARTICLE 2 :

A l'occasion de compétitions sportives ou autres manifestations, des dérogations au présent arrêté peuvent être accordées.

### ARTICLE 3 :

Toute personne se trouvant en infraction avec le présent arrêté est passible de l'amende prévue par l'article R.610-5 du Code Pénal.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, le responsable de la Police Municipale, les agents de Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

**Le Maire,**

**Sébastien FREY**

Transmis en Préfecture le : 22/08/2024

Notifié le :

Affiché le : 23/08/2024

Publié le :

Signé électroniquement par : Sébastien FREY

Date de signature : 22/08/2024

Qualité : Maire